

PRIX PLAFONDS ET MONTANTS DE PRESTATIONS DE SERVICE

A COMPTER DU 1ER JANVIER 2014

PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

ACCUEIL DES ENFANTS DE 0 A 5 ANS

	Prix plafonds (€/H)	Taux de la PS	Prestation de service (€/H)
♦ Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, fournissant les couches et les repas	7,23	66%	4,77
♦ Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, ne fournissant pas les couches ou les repas	7,09	66%	4,68
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et ♦ inférieur ou égal à 117%, fournissant les couches et les repas	7,09	66%	4,68
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et ♦ inférieur ou égal à 117%, ne fournissant pas les couches ou les repas	6,96	66%	4,59
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% fournissant les couches et les repas	6,96	66%	4,59
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% ne fournissant pas les couches ou les repas	6,89	66%	4,55

ACCUEIL DES ENFANTS DE 4 A 6 ANS (jusqu'à la dénonciation des conventions-type en cours)

	Prix plafonds (€/H)	Taux de la PS	Prestation de service
♦ halte-garderie collective	3,27	30%	0,98
♦ halte-garderie familiale et parentale et micro-crèches	3,27	30%	0,98

SEUILS D'EXCLUSION DU BÉNÉFICE DES PRESTATIONS DE SERVICE

(Circulaire CNAF n° 61 du 20 décembre 1995)

	Prix moyen horaire 2013 estimation (en €/H réalisée)	Seuil d'exclusion (en €/H réalisée)
♦ Accueil du jeune enfant	10,13	15,19

AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE

	Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service
♦ Accueil de loisirs, de jeunes ou de scoutisme			
Accueil periscolaire			
Par heure	1,67	30%	0,50
Par jour	13,35	30%	4,01
Accueil extrascolaire			
Par heure	1,70	30%	0,51
Par jour	13,60	30%	4,08
♦ Relais assistantes maternelles	54 978 € /an	43%	23 641 € /an
♦ Lieux d'accueil enfants parents	73,86 €/H d'ouverture	30%	22,16 €/H d'ouverture
♦ Vacances familiales avec accompagnement			
<input checked="" type="checkbox"/> PS à mi-taux	26 662 € /an	50%	13 331 € /an
<input checked="" type="checkbox"/> PS à taux plein	53 323 € /an	50%	26 662 € /an
♦ Accompagnement à la scolarité	7 245 € /an	32,5%	2 354 € /an
♦ Aide à domicile			
Fonction 1 (AVS)	32 089 € /an	30%	9 627 € /an
Fonction 2 (TISF)	49 655 € /an	30%	14 897 € /an
♦ Centres sociaux :			
<input checked="" type="checkbox"/> Animation globale, coordination	155 478 € /an	40%	62 191 € /an
<input checked="" type="checkbox"/> Animation collective famille	34 678 € /an	40%	13 871 € /an
• Animation locale	34 678 € /an	40%	13 871 € /an
♦ Foyers de jeunes travailleurs			
Nouvelle PS	assiette maximum		2 821 €/lit/an
	369 808 € /an	30%	110 942 € /an
♦ Médiation familiale	80 223 € /an	75%	60 167 € /an

pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, les montants à retenir sont les suivants :

- ressources mensuelles plancher : 629,13 €
- ressources mensuelles plafond : 4 811,83 €